

Réunion publique du Conseil Municipal

lundi 6 septembre 2021 à 20h30

Présents : Messieurs Gilles Bonneau, Aurélien Loizeau, David Pinto, Xavier Rousseau, Sébastien Boisselier, Laurent Marty, John Deschamps, Amalric Marot, Mesdames Maud Marquand, Lydie Gillot-Isquerdo, Marie-Claire Milot.

Absents : Cyril Villiellm (pouvoir à Gilles Bonneau), Martine Tuchon, Maria Vidal-Pereira, Vanessa Vastz.

Secrétaire de séance : Aurélien Loizeau

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le Maire donne lecture de la lettre de Mme Vanessa Vastz, conseillère municipale, qui donne sa démission du conseil municipal. Cette information sera transmise au Sous-Préfet de Sens.

I – Délibérations à prendre :

2021-08-01 : Taxe sur les déchets réceptionnés par l'ISDND Chèze/Paprec de La Chapelle-sur-Oreuse

Conformément à l'article L2333-92 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 – art.108, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, pour l'année 2022, de fixer le tarif de la taxe à 1,50 euros, la tonne de déchets enfouis dans l'installation et charge le Maire de signifier à Monsieur le Receveur Municipal, la présente décision.

2021-08-02 : Opération SDEY – Isolation des combles perdus des bâtiments communaux

Aurélien Loizeau commente le rapport effectué par le bureau d'études Energio chargé d'effectuer le diagnostic des travaux d'isolation à réaliser sur le bâtiment de l'école, celui de la salle des fêtes et de la salle des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet pour les raisons suivantes :

- l'isolation préconisée par le bureau d'études consiste à projeter au sol un isolant et à installer un nouveau plancher, le tout, d'une épaisseur de 40 cm environ. Cette solution est difficilement envisageable pour 2 des trois bâtiments.
- la participation financière du SDEY est moins intéressante que prévue.

Le conseil décide néanmoins d'engager une étude afin d'améliorer l'isolation de ces bâtiments communaux. Ces travaux pourraient être financés à hauteur de 40% par l'Etat (subvention DETR).

2021-08-03 : Programme de travaux d'éclairage public 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prévoir la rénovation de l'éclairage public sur la route de Hollard. Cette rénovation consiste à remplacer les 18 points lumineux par des lampes LED. Le Maire précise que 2 de ces lampadaires ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois et ne sont pas réparables.

2021-08-04 : Contrat JVS MAIRISTEM

Cession de licence des logiciels Mairie de l'ordinateur du secrétariat de mairie

Le Maire présente au conseil municipal le contrat de cession de licence des logiciels Horizon OnLine de l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Le coût du forfait annuel des logiciels Horizon online est de 2.796,00 euros H.T.

Le coût annuel du pack dématérialisation avec modules est de 363,00 euros H.T.

Le contrat prend effet au 1^{er} septembre 2021 (jusqu'au 31.08.2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat de cession des licences des logiciels de l'ordinateur du secrétariat, et autorise le Maire de signer le contrat avec JVS Mairistem,

II – Dossiers à l'étude :

1°) organisation du repas des aînés

Après en avoir délibéré, le conseil décide à regret de ne pas organiser cette année encore le traditionnel repas des aînés et charge David Pinto de convoquer la commission extra-municipale d'Action Sociale afin de faire un premier choix des colis qui seront offerts aux aînés de plus de 65 ans à la fin de l'année 2021.

2°) Les sentiers du Patrimoine

Laurent Marty fait le point sur l'avancée des préparatifs de cette manifestation organisée par la municipalité en partenariat avec l'équipe enseignante et l'association « Le Grenier des Ecoliers » et qui se déroulera le weekend du 18 et 19 septembre 2021.

III - Informations diverses :

1°) Le point sur la rentrée scolaire

David Pinto informe les conseillers sur les différents points importants de cette rentrée scolaire 2021/2022 :

- le protocole sanitaire au sein des locaux scolaires est reconduit. Le réapprovisionnement en produits d'entretien et de désinfection a été effectué cet été.
- Suite à la prolongation de l'arrêt de Corinne Biche, l'organisation au sein du personnel communal reste la même. Sandrine Couturier remplace Corinne Biche au poste d'ATSEM et Odile Fortin de l'association AICPYS remplace Sandrine Couturier à la cantine scolaire. Monia Albarez assure la garderie du soir et apporte son aide au secrétariat de mairie.
- Après quelques soucis de livraison et des petits travaux à réaliser dans la classe du cycle 3, l'école numérique est presque opérationnelle dans la classe du cycle 2 et du cycle 3.

2°) Résultat de l'étude des radars de comptages sur la RD25

Gilles Bonneau rappelle au conseil qu'à sa demande, le conseil départemental avait installé en mai dernier, 3 radars de comptages à 3 endroits stratégiques de la traversée de la RD25 en agglomération du village. Il commente le rapport de la DDT reçu début juillet, qui analyse le nombre de passage journalier et hebdomadaire ainsi que la vitesse moyenne des véhicules légers et des poids lourds, sur la RD25.

Il en ressort que la vitesse et la fréquence des véhicules sont plus significatives au niveau du radar installé à la sortie du village en direction de Thorigny.

Le conseil décide d'étudier à présent les différentes solutions qui avaient été proposées par le Conseil Départemental lors de leur visite en mars 2021 afin de réduire efficacement la vitesse sur cette portion de route (panneaux de signalisation...).

Il est à nouveau évoqué à cette occasion, le problème du panneau « cédez le passage » rue du Château qui n'est pas forcément respecté par les automobilistes.

Intervention des conseillers :

Maud Marquand informe le conseil que 20 mange-debout ont été achetés au cours de l'été pour être utilisés lors des apéros concerts du marché mais qu'ils peuvent également servir pour d'autres manifestations organisées par les associations.

Elle précise que cet achat a été réglé par le Maire, sur ses deniers personnels (599,90 €). Elle propose de solliciter les associations Chapelines pour participer financièrement à cet investissement.

Laurent Marty a plusieurs demandes à formuler au conseil :

- Achat d'un nouveau panneau d'entrée de hameau pour la Pommeraie,
- Passer la débroussailleuse derrière les containers rue du Lavoisier afin de faciliter leur accès,
- Nettoyer le chemin du tacot et retirer les arbres morts en prévision de l'organisation des journées du Patrimoine,
- Relancer le dossier sur les travaux à la mairie.

Laurent Marty revient sur le questionnaire qui sera diffusé prochainement aux Chapelins (cf. compte rendu du 30 juin 2021), et qui devra être validé par le conseil municipal. Une réunion publique aura lieu à l'issue de cette enquête afin de présenter les résultats.

Enfin, il demande où en est le projet de construction d'une déchetterie par la CCYN à Thorigny-sur-Oreuse. Le Maire propose de se renseigner auprès de la CCYN afin d'obtenir des informations.

Aurélien Loizeau propose au conseil d'étudier la possibilité de nommer un bâtiment ou une structure communale en hommage à notre regretté ancien Maire, Moïse Goureau.

Marie-Claire Milot interroge le conseil sur les règles en vigueur concernant le nettoyage de l'Oreuse. Aurélien Loizeau précise que le nettoyage de l'Oreuse par procédé mécanique est strictement interdit (Loi Police de l'eau) mais qu'un nettoyage à la main est possible.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h25

Le Maire, Gilles BONNEAU

